

COMPASS
10 Villa Forest – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
RCS CRETEIL n° 829 592 880

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
--

L'an 2025, le 20 juin, à SAINT MAUR DES FOSSES

Christophe AFONSO, président et associé unique de COMPASS, société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 829 592 880

A pris les décisions suivantes :

Première décision : Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer, à compter du 20 juin 2025, le siège social

du 10, Villa Forest à SAINT MAUR DES FOSSES (94100)

au 2-8, rue de la Fraternité à ROMAINVILLE (93230)

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la société dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé au : 2-8, rue de la Fraternité – 93230 ROMAINVILLE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision : pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Christophe AFONSO
Président et Associé Unique

DocuSigned by:

F74FB865AA934EE...